

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 26 juin 2019**

CD20190626\_22  
id. 4632

*Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. VIGUIE*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)*

*Absent(s) :*

*Mme BAREGES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**OPÉRATION DE SÉCURISATION ET SIGNALISATION  
DE LA VÉLOROUTE VALLÉE ET GORGES DE L'AVEYRON**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

## MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Lors des orientations budgétaires du 6 mars 2019, l'Assemblée départementale a adopté le plan de financement modificatif de l'opération de mise en sécurité, développement et valorisation de l'itinéraire cyclable "véloroute vallée et gorges de l'Aveyron" et des 11 boucles locales associées pour un coût global de 142.872,00 € HT .

Dans le cadre du dépôt du dossier de demande de subvention européenne, afin d'obtenir la finalisation de l'instruction, préambule à la présentation du dossier au comité de programmation des fonds LEADER, il est nécessaire d'adopter le plan de financement définitif de l'opération faisant apparaître le montant des dépenses réelles et notre part d'autofinancement.

Le coût global de l'opération est ramené à 135 548,60 € HT au vu des dernières consultations.

Ainsi, le plan de financement de l'opération (en € HT) pourra être le suivant, le FNADT ne pouvant être mobilisé sur cette opération :

Europe (LEADER Midi-Quercy – 48 %)	65 063,33 €
Autofinancement CD 82 (52%)	70 485,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 548,60 €</b>

## APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

En parallèle, il est rappelé que cette opération se décline en deux volets ; l'un concernant la véloroute et le second concernant le réseau des 11 boucles locales qui s'y rattachent. La mise en œuvre du second volet est conditionnée par la signature entre le Département, les communes traversées par les 11 boucles, le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays Midi-Quercy et la communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, d'une convention de partenariat qui traite de l'équipement, la gestion et l'entretien des 11 boucles locales.

Un projet de convention-cadre, validé en session du 3 avril dernier, a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron le 28 mai 2019. Les élus de l'intercommunalité ont approuvé les principes de cette convention et ont adopté son contenu sous réserve de la prise en compte de deux modifications portant sur les articles 4 et 6 comme précisé ci-dessous :

- article 4 : Engagement de la commune (2ème paragraphe qui traite du principe de transfert de l'entretien des panneaux de signalisation entre la commune et l'intercommunalité) : l'établissement public de coopération intercommunale demande de remplacer le terme "transférer" par "confier",
- article 6 : Responsabilités des collectivités gestionnaires (2ème paragraphe) : la communauté de communes demande que la commune (au lieu de l'établissement public de coopération intercommunale désignée initialement) soit responsable envers les tiers et les usagers de tout accident ou dommage causés aux biens ou aux personnes résultant de l'exécution de ses missions sur les tronçons des boucles situés sur voirie communale.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 6 mars 2019 relative au plan de financement modificatif de l'opération de sécurisation et signalisation de la véloroute vallée et gorges de l'Aveyron,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 3 avril relative à la convention de partenariat pour l'équipement, la gestion et l'entretien des 11 boucles cyclables adossées à l'itinéraire véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### **Modification du plan de financement :**

- Approuve le plan de financement de l'opération de sécurisation et de signalétique de l'itinéraire « Véloroute de la Vallée et Gorges de l'Aveyron et de ses 11 boucles communales » pour un coût global de 135 548,60 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière auprès de l'Europe au titre des fonds LEADER.

### **Approbation de la convention de partenariat :**

- Approuve, la convention ci-annexée de partenariat avec la communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, les communes et le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays Midi-Quercy pour l'équipement, la gestion et l'entretien des 11 boucles cyclables adossées à l'itinéraire véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC